

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018

Date de la convocation : 10 juillet 2018 Date d'affichage de la convocation: 10 juillet 2018	Nombre de membres en exercice : 17 Nombre de votants : 14 Nombre de procurations : 3
<i>L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juillet le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix juillet s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique Pougard, maire</i>	Présents : Dominique POUGNARD, Stéphane BONNIN, Pascal AMICEL, Christine FAZILLEAU, Marc CHOLLET, Hervé SABOURIN, Sylvie DEPLANQUE, Emmanuel FAZILLEAU, Fabrice BRAULT, Coralie BABIN, Didier FRAIGNEAU
Secrétaire de séance : Christine FAZILLEAU, adjointe au maire	Absents excusés : Stéphanie DELGUTTE, Catherine SAUVARD (pouvoir à Sylvie DEPLANQUE), Nadette PORCHER, Stéphanie BOUROLLEAU, Florence MARSAC (pouvoir à Coralie BABIN), Anne-Sophie VALLET (pouvoir à Pascal AMICEL)

La séance est ouverte à 20 h 45

ORDRE DU JOUR

Madame Dominique POUGNARD propose d'annuler un point inscrit à l'ordre du jour :

- *Sortie du SIVU du MARMAIS*

Madame Dominique POUGNARD propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- *Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage*

Aucune opposition n'est levée, ces points sont donc respectivement enlevés et ajoutés à l'ordre du jour.

1.	Adoption du procès-verbal de séance du 14 juin 2018
-----------	--

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

2.	Réhabilitation école primaire : validation de l'avant-projet	D/2018-060
-----------	---	-------------------

Date transmission et accusé réception préfecture : - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180719 -FORS-2018--060 -DE

➔ Les élus ont décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet AZ Architectes pour réhabiliter les quatre classes de l'école primaire. L'opération prévoit notamment :

- une amélioration thermique du bâti par une isolation des murs extérieurs, l'abaissement des plafonds, le remplacement des planchers bas par des planchers isolants et le changement des menuiseries par des doubles vitrages ;
- le raccordement du système de chauffage sur la production de chaleur centrale du groupe scolaire et l'installation de robinets thermostatiques sur tous les radiateurs
- une meilleure accessibilité aux personnes en situation de handicap en supprimant les marches d'accès existantes

L'opération de réhabilitation a pour volonté de conserver le découpage et l'esprit des façades existantes de l'école. Le projet est réalisé en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France pour une bonne insertion dans le paysage et une valorisation du patrimoine bâti de Fors.

Par délibération D/2017-103 du 7 décembre 2017, le conseil municipal a validé l'avant-projet sommaire (APS) afin de pouvoir déposer les différentes demandes de subventions. Le plan de financement a été validé avec un montant de travaux au stade de l'APS de 308 000 € HT.

M. Stéphane BONNIN, adjoint en charge de l'aménagement du territoire, informe les conseillers municipaux que le cabinet AZ Architecte a chiffré le coût prévisionnel des travaux en phase avant-projet définitif (APD) à un montant de 321 600 € HT.

Les principales modifications intervenues entre l'APS et l'APD sont dues aux travaux supplémentaires suivants :

- Différence d'environ de 15 cm entre les sols des classes, la cour et le couloir central entraînant un surcoût pour supprimer les marches
- Plafonds acoustiques à mettre en place
- Carrelage couloir central à refaire non prévu initialement
- Surface supplémentaire de revêtements souples à faire
- Raccordements plomberie/ventilation supplémentaires
- Reprise des dimensions et de l'aspect architectural de la marquise ont été repris à la suite de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Analyse différences entre APS et APD :

DEFINITION	VALEUR APS	VALEUR APD	DIFFERENCE
DESAMIANTAGE	10 000,00 €	10 900,00 €	900,00 €
GROS OEUVRE, DEMOLITIONS, ABORDS	57 500,00 €	57 900,00 €	400,00 €
MENUISERIES EXTERIEURES, SERRURERIE	104 500,00 €	96 800,00 €	-7 700,00 €
MENUISERIE INTERIEURE	12 000,00 €	8 500,00 €	-3 500,00 €
CLOISONNEMENT, PLAFONDS	30 000,00 €	36 300,00 €	6 300,00 €
CARRELAGE	- €	8 900,00 €	8 900,00 €
RETEVEMENT DE SOL SOUPLES	16 000,00 €	18 500,00 €	2 500,00 €
PEINTURE	15 000,00 €	16 800,00 €	1 800,00 €
ELECTRICITE	21 000,00 €	22 000,00 €	1 000,00 €
PLOMBERIE SANITAIRE, CHAUFFAGE, VENTILATION	27 000,00 €	30 000,00 €	3 000,00 €
TRAVAUX CONNEXES (MODIFICATION DESSERTES RESEAUX FLUIDES EXISTANTS CLASSES + WC, MODIFICATIONS INSTALLATIONS NUMERIQUES)	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
TOTAL	308 000,00 €	321 600,00 €	13 600,00 €

➡ M. BONNIN informe les conseillers municipaux qu'à la suite du rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France, Mme DEBIERRE, un nouveau permis de construire a été déposé auprès des services instructeurs de la CAN le 12 juillet 2018 et a été transmis à l'UDAP en parallèle pour faire l'objet d'une instruction plus rapide.

➡ M. BONNIN précise qu'au vu de l'avancement du projet, il convient de prévoir une consultation d'entreprises pour la location de bâtiments modulaires qui seront installés pendant les vacances de la Toussaint.

Cette consultation portera sur plusieurs points :

- Travaux préparatoires : implantation des ouvrages, fondations et aménagements extérieurs (rampe PMR, emmarchement...)
- Installation du/des bâtiment(s) modulaire(s) équipé(s), livré(s) « clef en main » (menuiserie extérieures, revêtements de sol, électricité et son raccordement au TGBT, équipements divers...)
- Démontage et enlèvement du bâtiment modulaire et remise en état du site
- Loyer mensuel

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider le dossier d'avant-projet définitif présenté par le cabinet AZ architecte et le nouveau budget prévisionnel des travaux pour un montant de 321 600 € HT ainsi que **la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre au vu de ces modifications.**

- **D'engager la phase d'élaboration des études de projet et la phase de consultation des entreprises** par lots séparés et techniquement homogènes selon la procédure en vigueur, après publication d'un avis d'appel public à la concurrence.

- **D'engager la phase de consultation pour les bâtiments modulaires**

- **D'autoriser Mme Dominique POUGNARD, Maire, à engager toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à la mise en place de ces différents points.**

3.	Réhabilitation école primaire : Plan de Financement	D/2018-061
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180719-FORS-2018--061 -DE</i>		

Le conseil municipal lors de sa séance du 3 mai 2018 a validé le plan de financement proposé pour le projet de réhabilitation de l'Ecole Primaire et notamment les demandes de subventions.

Le montant total des subventions attendu s'élevait à 264 300 €, or la mairie a reçu les notifications d'attributions suivantes :

Subventions	Montant demandé	Montant attribué
▶ D.E.T.R (Etat) :	136 880 €	119 970 €
▶ DEPARTEMENT - CAP79 Aide à la décision	0 €	
- CAP79 Aide aux travaux	53 500 €	53 506 €
▶ CAN Programme d'appui communautaire au territoire	74 000 €	74 000 €
..... Total :		247 476 €

Le montant de la DETR attribué est inférieur à celui attendu de 16 824 €.

Au vu de ces éléments, il convient de revoir le plan de financement proposé lors du 3 mai dernier en prévoyant un recours à l'autofinancement plus important soit 127 024 € au lieu de 110 120 €.

Le Plan de financement est donc modifié comme suit dans les sous-sections « recettes » et « financement »

B - RECETTES			
RETOUR TAXES	56 000 €	0 €	56 000 €
F.C.T.V.A	56 000 €		56 000 €
SUBVENTIONS	247 476 €	0 €	247 476 €
Subventions	247 476 €		247 476 €
D.E.T.R.	119 970 €		119 970 €
DEPARTEMENT CAP79 aide à la décision			
DEPARTEMENT CAP79 aide aux travaux	53 506 €		53 506 €
CAN Programme d'appui communautaire au territoire - programme 2016 - 2018	74 000 €		74 000 €
TOTAL RECETTES	303 476 €	0 €	303 476 €
C - FINANCEMENT			TOTAL
FINANCEMENT			430 500 €
Autofinancement			127 024 €
Retour Taxes (N+1)			56 000 €
Recettes (subventions - environ 53%)	finançables par prêt relais		247 476 €
TOTAL FINANCEMENT	0 €	0 €	430 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le plan de financement présenté ci-dessus et ses modalités tant en dépenses qu'en recettes et autorise la maire, Dominique POUGNARD à signer tout document permettant la poursuite et l'accomplissement de cette opération.

4. Réhabilitation école primaire : étude de prêts

D/2018-062

Date transmission et accusé réception préfecture : - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180719-FORS-2018--062 -DE

Le conseil municipal vient de valider le nouveau plan de financement pour la réhabilitation de l'école primaire et notamment l'augmentation de l'autofinancement suite au montant des subventions inférieur à celui attendu.

Mme POUGNARD informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de contracter un prêt pour financer cette opération.

Trois organismes bancaires ont été sollicités et ont faits les propositions suivantes :

AMORTISSEMENT SUR 12 ANS												
CREDIT AGRICOLE				CAISSE D'EPARGNE				CREDIT MUTUEL				
Remboursement	Taux	Echéance	Par an	Coût global	Taux	Echéance	Par an	Coût global	Taux	Echéance	Par an	Coût global
Trimestriel	1,30%	2 864,11	11 456,44	137 477,28	1,29%	2 862,41	11 449,64	137 395,68	1,44%	2 888,03	11 552,12	138 625,44
Semestriel			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
Annuel			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
Frais dossier				100,00				100,00				100,00
AMORTISSEMENT SUR 15 ANS												
CREDIT AGRICOLE				CAISSE D'EPARGNE				CREDIT MUTUEL				
Remboursement	Taux	Echéance	Par an	Coût global	Taux	Echéance	Par an	Coût global	Taux	Echéance	Par an	Coût global
Trimestriel	1,49%	2 367,79	9 471,16	142 067,40	1,52%	2 373,00	9 492,00	142 380,00	1,62%	2 390,39	9 561,56	143 423,40
Semestriel			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
Annuel			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
Frais dossier				150,00				100,00				100,00
AVANCE TRESORERIE												
CREDIT AGRICOLE				CAISSE D'EPARGNE				CREDIT MUTUEL				
Montant		303 500,00				300 000,00				303 500,00		
Taux		0,51				0,37/variable				0,58		
Remb		trimestriel				mensuel				trimestriel		
Frais dossier		303,50				300,00				303,00		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de valider

- l'offre de prêt du Crédit Agricole d'un montant de cent vingt-sept mille cent euros sur 15 ans avec 150 € de frais de dossier aux conditions ci-dessus, en optant pour l'amortissement trimestriel au taux de 1.49 %

- l'offre de prêt relais du Crédit Agricole d'un montant de trois cent trois cent euros sur 24 mois avec 303.50 € de frais de dossier aux conditions ci-dessus, en optant pour l'amortissement trimestriel au taux de 0.51 % .

-et autorise Mme Dominique POUGNARD à signer tout document permettant leur réalisation.

5. Subvention exceptionnelle au comité de jumelage

D/201-063

Date transmission et accusé réception préfecture : - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180719--FORS-2018--063 -DE

Un séjour dans le cadre du jumelage aura lieu du 3 au 10 août 2018 et aura pour thématique « Savoir comprendre, se souvenir...et regarder vers demain ».

25 Forsitains participent et font le voyage en avion.

Mme Dominique POUGNARD rappelle aux conseillers municipaux qu'il est d'usage que la commune participe à l'achat du cadeau remis à la ville de Penkun. Celui-ci a été acheté par le Comité de Jumelage et est d'une valeur de 214 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme Dominique POUGNARD à verser sous forme de subvention au comité de jumelage la moitié du montant du cadeau acheté par l'association soit 107 €.

6.	Devis : Aménagement espaces verts parvis de la Mairie et espace cinéraire	D/2018-064
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180719 -FORS-2018--064 -DE</i>		

M. Stéphane BONNIN, adjoint délégué à l'aménagement du territoire, rappelle aux conseillers municipaux qu'une demande de devis pour l'aménagement des deux espaces verts du parvis de la mairie et la création d'un puits de cendres au jardin du souvenir avait été faite début 2018 auprès de M. Yann CAILLAUD et le montant de 8921€ TTC avait été inscrit au budget 2018 dans l'opération travaux de voirie.

Après analyse de ce devis, des compléments et des modifications ont été demandés à l'entreprise. M. Yann CAILLAUD a transmis un second devis d'un montant de 5 831.29 € HT soit 6 997.54 € TTC.

La commission aménagements a validé ce devis même si certains végétaux semblent onéreux et conseille de demander à M. CAILLAUD de simplifier le choix des végétaux pour limiter le coût total.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de M. Yann CAILLAUD domicilié 14 route des Chambeaux à Fors d'un montant de 6 997.54 € TTC pour l'aménagement des espaces verts du parvis de la maire et du site cinéraire.

7.	Salle de spectacle : Aménagements extérieurs	D/2018-065
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180719 -FORS-2018--065 -DE</i>		

M. Stéphane BONNIN, adjoint délégué à l'aménagement du territoire, informe les conseillers municipaux que des aménagements à l'extérieur de la salle de spectacle sont nécessaires.

Ils consistent principalement à :

- Réaliser des rampes d'accès pour les 4 portes donnant sur l'extérieur
- Réaliser un réseau d'assainissement des eaux pluviales de la cour et des toitures.

Un devis a été demandé à la société STPM qui a réalisé les aménagements extérieurs des salles multifonctions attenantes à la salle de spectacle :

CODE	LIBELLE DES TRAVAUX	U.	QUANTITES	P.U.	HORS TAXE
1	Amené repli du matériel	FO	1,00	150,00	150,00
2	Fourniture et pose d'accodraïns largeur 20cm avec grille 250KN	ML	6,00	180,00	1 080,00
3	Ouverture de tranchée, pose de canalisation PVC D 200, remblaiement	ML	28,00	50,00	1 400,00
4	Fourniture et pose de regard béton 40x40 pied de chute y compris raccordement.	UN	3,00	160,00	480,00
5	Terrassement pour enrobés	MP	30,00	8,00	240,00
6	Reprofilage en GNT 0/20, réglage et compactage	MP	30,00	6,50	195,00
7	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés à raison de 125kg/m²	MP	30,00	35,00	1 050,00
8	Fourniture et pose de bordures P1	ML	12,00	38,00	456,00
9	Création d'un puisard de 5x2m par 2.5m de profondeur, y compris buses de D1000 et grille fonte en tête	FO	1,00	3 800,00	3 800,00
TOTAL € HT					8 851,00
TVA 20%					1 770,20
TOTAL € TTC					10 621,20

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de la société STPM domiciliée à Mardre 79500 Saint Léger de la Martinière d'un montant de 10 621.20 € TTC pour l'aménagement extérieur de la salle de spectacle.

8. Programme de voirie 2018

D/2018-066

Date transmission et accusé réception préfecture : - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180719 -FORS-2018--066 -DE

M. Stéphane BONNIN, adjoint délégué à l'aménagement du territoire, rappelle aux conseillers municipaux que chaque année il convient d'entretenir les voiries communales en réalisant une campagne de point à temps automatique.

Une consultation simplifiée a été lancée auprès de plusieurs entreprises et 2 offres ont été reçues :

entreprise	Montant HT offre	délais
Colas	19 899,00 €	mi octobre
Eiffage	17 260,00 €	2ème quinzaine août.

Après analyse la commission aménagements a demandé des précisions sur certains niveaux de prix de l'entreprise EIFFAGE (installation et signalisation de chantier –PATA). L'entreprise a communiqué des sous détails de prix confirmant les montants proposés dans l'offre initiale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise EIFFAGE domiciliée ZAC de Belle aire Nord 17441 AYTRE d'un montant de 20 712.00 € TTC pour réaliser les travaux d'entretien de la voirie communale.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ *Sortie du SIVU du MARMAIS*

Mme Dominique POUGNARD explique aux conseillers municipaux qu'une dernière réunion du SIVU a eu lieu en présence de Mme BOURGUET afin de régler l'ensemble des éléments liés au retrait de la commune de Fors du SIVU.

Il s'avère que les comptes ne seront clos qu'en fin d'année civile, et donc qu'il reste du temps pour finaliser et s'accorder sur les conséquences patrimoniales et financières de ce retrait.

Ce travail est un préalable à l'établissement des délibérations concordantes de la part du Syndicat du MARMAIS et de la commune qui sera transmise à la Préfecture pour acter le retrait par arrêté préfectoral.

⇒ *Aménagement rue du Plan de la Cour*

Une rencontre a eu lieu le 6 juin dernier sur place avec l'Agence Départementale « ID 79 ingénierie départementale ». Le projet est complexe car il touche divers secteurs : la voirie, l'urbanisme, l'hydrologie et l'aménagement urbain. Par conséquent, les délais d'étude risquent d'être longs.

ID 79 propose un cahier des charges pour le choix d'un bureau d'études, permettant ainsi de lancer l'étude dès le début 2019.

Mme Dominique POUGNARD rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été prévu au budget 2018 une somme pour l'achat d'un ou deux lampadaires solaires à installer rue du Plan de la Cour dans l'attente du projet de réaménagement de cette rue.

La commission aménagements étudiera ce point lors de sa réunion de début septembre.

⇒ *ALSH*

Le Centre de Loisirs sera délocalisé la 1^{er} semaine d'août sur le site de Granzay Gript en raison du peu d'enfants inscrits sur Fors.

L'accueil et le retour des enfants se fera dans la salle de motricité de l'école maternelle.

⇒ *Personnel Municipal*

- M. Michel BENOIST (remplaçant de Christelle ROUILLON) a terminé son contrat le 6 juillet et est désormais à la retraite.
- Mme Christelle ROUILLON n'a pas été reconnu en congés longue maladie suite à son recours auprès du Comité Médical Supérieur. Son dossier a été retransmis au Comité Médical pour connaître son maintien ou non en disponibilité d'office pour raison de santé.
- Mme Sandrine KUBICKI est en arrêt maladie depuis le 8 juin jusqu'au 17 août 2018.
- Mme Christine BAVEREL est prolongée en congé longue maladie.
- Mme Amélie POQUET a été recrutée comme animatrice dans le cadre du PEL pour juillet.

⇒ *Commission affaires scolaires*

Mme Christine FAZILLEAU, adjointe déléguée aux affaires sociales et scolaires, fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 2 juillet 2018 et présente aux conseillers municipaux quelques lignes du projet restauration. Elle informe les conseillers municipaux que la validation des tarifs sera faite au prochain conseil municipal après la réalisation des bilans financiers.

⇒ *Syndicat d'AEPB*

M. Marc CHOLLET, conseiller municipal représentant la commune au Syndicat AEP 4B, informe le conseil municipal qu'à la suite de la démission d'un vice-président du Syndicat le bureau a été modifié et qu'il a été élu membre au Conseil Syndical.

⇒ *Radar Pédagogique*

M. Stéphane BONNIN, adjoint délégué à l'aménagement du territoire et notamment à la voirie, présente les résultats du radar pédagogique qui a été installé sur différentes rues.

Rue	Période	Nombre moyen de véhicules / Jour	Vitesse V85	% d'automobilistes roulant trop vite (maximum constaté)
Rue de la Douve	14-21 mai	119	41 km/h	1.82 % (73 km/h)
Chemin de l'Ile Grelet	11-18 juin	116	48 km/h	8.28 % (87 km/h)
Lot. Plaine du Lac	9-16 juillet	63	32 km/h	0.19 % (55 km/h)

Ces informations seront consultables sur le site de la commune et portées à la connaissance de la gendarmerie.

La commission aménagements propose de mettre le radar sur la rue de la Mairie au niveau du carrefour avec l'allée de la mairie, dans le sens école vers mairie. Cette rue n'a pas été encore analysée et il est souvent constaté une vitesse excessive au niveau du virage du square de la Mairie.

A la suite d la demande d'une conseillère le radar pourrait être ensuite installé sur la rue de la Poste /route des Sanguinières /rue de la Chamerie. Il est aussi envisagé de le remettre sur la rue de Maurepas mais dans le sens de circulation inverse.

⇒ *Dates à retenir*

- 26 juillet à 20h30 : Concert du Trio Handregal à l'église de Fors
- 9 septembre : Fête de la Bière au Parc du Champ de Foire organisée par Fors en Live avec la brasserie LAPC
- 23 septembre : Repas et animations autour du Four à Pain organisées par l'association Fors Passion
- 11 septembre Prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 19 juillet 2018				
N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
FORS-2018-060	7. 1	Décision budgétaire	Réhabilitation école primaire : Validation de l'avant-projet	1-2-3
FORS-2018-061	1. 1	Marchés publics	Réhabilitation école primaire : Plan de financement	3-4
FORS-2018-062	1. 3	Emprunts	Réhabilitation école primaire : Etude de prêts	4
FORS-2018-063	7. 5	subventions	Subvention exceptionnelle Comité de Jumelage	4
FORS-2018-064	1. 1	Marchés publics	Devis : Aménagement espaces verts square de la mairie et espace cinéraire	5
FORS-2018-065	1. 1	Marchés publics	Salle de spectacle : Aménagements extérieurs	5
FORS-2018-066	1. 1	Marchés publics	Programme de voirie 2018	6

Emargement des membres du conseil municipal du 19 juillet 2018	
Dominique POUGNARD, maire	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe absente excusée	Stéphane BONNIN, adjoint
Catherine SAUVARD, adjointe absente excusée	Pascal AMICEL, adjoint
Marc CHOLLET	Nadette PORCHER absente excusée
Hervé SABOURIN	Sylvie DEPLANQUE
Christine FAZILLEAU, adjointe	Emmanuel FAZILLEAU
Fabrice BRAULT	Coralie BABIN
Florence MARSAC absente excusée	Stéphanie BOUROLLEAU absente excusée
Didier FRAIGNEAU	Anne-Sophie VALLET absente excusée